

UNE POLITIQUE DE L'INDUSTRIE CÉRÉALIÈRE

Le ministre de tutelle de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, a fait savoir que le Gouvernement fédéral est disposé à accroître de beaucoup ses engagements auprès de l'industrie céréalière des Prairies. Au cours d'une allocution prononcée à Brandon, M. Lang a précisé que cette aide accrue découlerait de la mise en oeuvre de la politique proposée par Ottawa à la fin d'octobre 1970.

Voici des extraits de la déclaration de M. Lang:

Jusqu'ici, le Gouvernement s'en est tenu surtout à aider l'industrie sur le plan de la production par l'entremise du ministère de l'Agriculture, et à établir des rouages pour la mise en commun des débouchés par le truchement de la Commission canadienne du blé. Les propositions que j'ai mises de l'avant à des fins de discussion élargiraient le cadre de ces engagements pour inclure la participation active du Gouvernement à l'expansion des marchés, la diffusion de renseignements utiles et directs sur lesquels pourraient se fonder les cultivateurs pour décider chaque année quelles cultures seraient les plus profitables, et la participation à un plan qui protégerait les cultivateurs des brusques fluctuations annuelles des recettes en espèces par suite des aléas de la conjoncture.

Les programmes proposés ont pour but d'accroître la rentabilité et la stabilité des exploitations céréalières. Toutefois, tous ceux qui étudient attentivement la question doivent se rendre compte que la principale source des revenus du cultivateur de céréales n'est pas le contribuable canadien, mais le client. C'est pourquoi les programmes visent à assurer aux cultivateurs les meilleurs bénéfices possibles sur le marché.

LES SUBVENTIONS NE SONT PAS UNE SOLUTION
Une agriculture dont les rentrées aux meilleures années ne suffisent pas à assurer aux personnes qu'elle emploie un niveau de vie convenable serait en effet une agriculture malade. Le maintien d'une telle industrie au moyen de subventions à même les revenus fiscaux, exigerait un objectif social prioritaire qui empêcherait le mouvement de son effectif vers d'autres emplois. C'est ce qui se passerait en effet si l'on mettait en oeuvre les suggestions de ceux qui invitent de temps à autre le Gouvernement fédéral à fournir tous les fonds nécessaires pour

assurer aux exploitants céréaliers un revenu net suffisant, peu importe la valeur de leur production pour le Canada.

A mon sens, l'agriculture céréalière n'est pas pauvre et n'est pas vouée à la pauvreté perpétuelle. Je suis d'avis, et je crois que la plupart des cultivateurs de céréales abondent dans mon sens, que le producteur de céréales de l'Ouest canadien peut affronter la concurrence sur les marchés internationaux. Grâce aux efforts de vente déjà consentis par la Commission canadienne du blé et à ses tentatives futures, doublées de l'effort énergique du Gouvernement fédéral pour développer les marchés, les revenus de la vente des céréales suffiront pendant de nombreuses années à maintenir l'industrie.

LE PLAN DE STABILISATION POUR LES CÉRÉALES

Malgré la solidité inhérente de l'agriculture céréalière, nous devons reconnaître qu'elle est soumise aux fluctuations des marchés internationaux. Sans doute, nous connaissons des années, comme nous en avons déjà connues, où les débouchés seront tout simplement inexistantes. C'est pour parer à cette éventualité que j'ai proposé le Plan de stabilisation pour les céréales. Ce plan ne garantit pas que le revenu des cultivateurs sera toujours suffisant ou que cette industrie sera toujours en mesure de faire vivre tous les cultivateurs qui s'y adonnent. Il assure cependant que quelle que soit l'importance de l'agriculture céréalière, la moyenne du revenu des ventes sera maintenue sans dislocation ni privation au cours des années qui n'atteignent pas le niveau moyen.

A mon avis, la compétence du cultivateur des Prairies, les progrès de la technologie agricole canadienne et le système dynamique de commercialisation que nous aurons dorénavant permettront à l'agriculture céréalière de demeurer viable la plupart du temps grâce aux recettes de ses ventes. Le Plan de stabilisation pour les céréales établira la méthode selon laquelle le Gouvernement fédéral assumera une part très généreuse de frais d'entretien de l'industrie et ceux qui y participent, au cours des quelques années qui, autrement, seraient pénibles pour les cultivateurs et leurs familles et mineraient gravement la force et la viabilité de l'ensemble de l'industrie.

LES CENT PARCS PROVINCIAUX DE L'ONTARIO

L'Ontario possède cent parcs provinciaux qui couvrent au total plus de 13,000 milles carrés, étendue égale à la superficie combinée des États du Connecticut et du Massachusetts ou presque égale au territoire des Pays-Bas.

En 1969, un million et demi de campeurs ont utilisé les 18,000 terrains de camping que l'on trouve dans ces parcs; l'Ontario se classe au premier rang au point de vue des services offerts aux vacanciers amateurs de grand air, toujours plus nombreux chaque année.

En plus des installations administrées par le